



1) Adhésion à l'Association Mont Blanc Poker

Sont adhérents de l'Association Mont Blanc Poker, les personnes majeures, acceptées par le Bureau de l'Association Mont Blanc Poker et ayant réglé la cotisation annuelle de l'Association.

Une fois accepté, l'adhérent dispose d'une carte de membre qu'il devra posséder à chaque tournoi de l'Association. Les cotisations sont fixées chaque année par le Bureau de l'Association Mont Blanc Poker.

Les inscriptions se font par le biais du site internet de l'Association Mont Blanc Poker, www.montblancpoker.fr, dans la rubrique «[Adhésion](#)» ou directement au club.

Conformément à la législation française en vigueur, les tournois

organisés par l'Association Mont Blanc Poker sont entièrement gratuits et sans

enjeux financiers. Tout adhérent incitant ou proposant, de façon directe ou

indirecte, à d'autres adhérents de participer à des parties d'argent sera

définitivement exclu de l'Association.



MONT BLANC POKER





2) Championnat

Le Championnat de l'Association Mont Blanc Poker se déroule sur une saison qui débute le 1^{er} janvier de chaque année et qui prend fin le 31 décembre .

Le nombre de tournois composant le Championnat de l'Association Mont Blanc Poker peut varier d'une saison à l'autre.

Les dates des tournois sont communiquées par le biais du site internet et du forum de discussion de l'Association.

Les joueurs obtiennent des points en fonction de leur classement à chaque tournoi. Le vainqueur du Championnat est le joueur ayant remporté le plus de points durant la saison. La formule de calcul des points est décidée par le Bureau. Elle peut varier d'une saison à l'autre.

La structure des tournois est établie par le Bureau et peut varier d'une saison à l'autre. La structure des tournois est gérée par logiciel informatique.

Un directeur de tournoi sera désigné pour chaque tournoi.



3) Inscription aux tournois

L'inscription aux tournois est strictement réservée aux adhérents de l'Association Mont Blanc Poker. Les inscriptions se font sur le site www.montblancpoker.fr par le biais du forum de discussion de l'Association.

L'inscription d'un adhérent à un tournoi doit se faire au plus tard trois jours avant le début dudit tournoi.

Si l'inscription n'est pas faite dans ces délais, les administrateurs du forum de discussion auront la possibilité de refuser l'inscription de l'adhérent.

Si un adhérent inscrit à un tournoi veut se désister, il doit l'annoncer au plus tard 48 heures avant le début du tournoi par le biais du forum de discussion. Si l'adhérent ne peut le faire dans ce délai, il doit contacter un membre du Bureau ou le directeur du tournoi par téléphone.



4) Déroulement des tournois

Les tournois se déroulent dans la salle des fetes de la commune de l'Association Mont Blanc Poker.

Les joueurs doivent se présenter une heure avant le début du tournoi

Si un adhérent est absent en début de tournoi, ses jetons sont tout de même mis en jeu et ses cartes sont automatiquement couchées (principe de l'autofold).

Les règles appliquées pour les tournois du Championnat de l'Association Mont Blanc Poker sont disponibles en annexe 1 du présent règlement.

Les places des joueurs aux tables sont tirées au sort par logiciel informatique. Aucun changement de siège ou de table n'est accepté.

A la fin des tournois, les 5 derniers joueurs présents dans le tournoi sont chargés du rangement de la salle. Si un adhérent ne peut rester, il devra trouver un suppléant ou s'arranger avec les autres finalistes.



5) Comportement lors des tournois

Il est demandé aux joueurs de respecter les règles de bienséance relatives aux tournois de poker. Tout comportement non approprié comme le dénigrement d'un adhérent, le non respect des règles et du matériel, sera sanctionné par le Bureau.

Les sanctions seront prises en fonction de la gravité du comportement litigieux. Les sanctions peuvent aller d'un simple retrait de points du Championnat à l'exclusion définitive du joueur. En cas d'exclusion, un adhérent ne peut en aucune façon récupérer le montant de sa cotisation annuelle.

Les règles de bienséance sont définies dans l'annexe 1 du présent règlement.

Tout matériel dégradé par un adhérent doit être remboursé par ce dernier avant le prochain tournoi de l'Association.



6) Site internet et forum de discussion

Toutes les informations relatives à l'Association Mont Blanc Poker sont disponibles sur le site internet www.montblancpoker.fr et son forum de discussion.

Les dates des événements, l'heure des tournois et les différents classements sont mis à jour sur les deux plateformes : site internet et forum de discussion. Les adhérents doivent donc se connecter pour y avoir accès.

Les adhérents sont libres de laisser des messages sur le forum de discussion dans le respect des autres adhérents et des lois françaises en vigueur.

Les adhérents peuvent également communiquer entre eux par le biais de messages privés (MP). Les messages destinés à une personne particulière doivent être faits par MP.

Les réclamations, questions personnelles et problèmes doivent être envoyés par MP à un membre du Bureau, exception faite pour les inscriptions et annulation de participation aux tournois, qui se font de façon publique sur le forum de discussion.



7) Comportement sur le forum de discussion

Les adhérents de l'Association Mont Blanc Poker disposent d'un accès réservé pour échanger entre eux. Les auteurs d'abus du système de message privé, de flood (réponses ou messages inutiles) seront sanctionnés par le Bureau.

Sans le moindre avertissement, les modérateurs peuvent supprimer, déplacer et éditer les messages des adhérents.

En cas de problèmes avec un modérateur, l'adhérent doit contacter un membre du Bureau par MP.

Il est demandé aux adhérents d'adopter un comportement correct sur le forum. Tous propos insultants, dénigrants ou contraires aux bonnes moeurs seront supprimés et les auteurs seront sanctionnés.

8) Sanction

Les sanctions sont déterminées dans le présent règlement. Si aucune sanction particulière n'est prévue, les membres du Bureau décident de la mesure à appliquer.